

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY,
M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET,
Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,
Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

6

SPORTS : Subventions aux associations sportives - Versement du solde de subvention aux associations sportives conventionnées et versement de la subvention annuelle aux associations sportives non conventionnées - Année 2025

Mme HADDAOUI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville d'Avignon, riche de son tissu associatif, peut se prévaloir d'offrir à un public large et divers, une offre sportive de qualité. Que ce soit pour promouvoir l'Héritage du label "Avignon Terre de Jeux 2024", pour intégrer le "Sport santé bien être" dans leur politique associative ou encore de développer des projets d'animations sportives, sociales et citoyennes, les associations se montrent présentes aux côtés de la Ville et nous nous réjouissons d'un tel partenariat.

Afin de soutenir les clubs inscrivant leurs actions dans les priorités de notre politique sportive, il est proposé d'allouer des subventions selon les modalités suivantes :

1/ Clubs Conventionnés - Versement du solde de la subvention 2025 :

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2024, des conventions d'objectifs triennales (2025-2026-2027) entre les clubs sportifs percevant plus de 10 000 € de subvention et la Ville, ont été établies.

Ces conventions définissent les relations entre la municipalité et les associations, en précisant les objectifs du partenariat sur la période considérée. Par cette délibération était également acté le versement d'un premier acompte sur la subvention 2025.

La présente délibération propose d'adopter, par avenants, le principe de versement du solde de la subvention 2025, aux associations conventionnées suivantes :

CLUBS CONVENTIONNES SOLDE SUBVENTION 2025

ASSOCIATIONS	ACOMPTE 2025	SOLDE 2025	TOTAL 2025
AVENIR CLUB AVIGNONNAIS	36 500 €	35000	71 500 €
ASSOCIATION ESCRIME AVIGNONNAISE	26 500 €	26 500 €	53 000 €
ANNEXE NOIR THIERS	26 900 €	26 900 €	53 800 €
AVIGNON SPORT BARBIERE BASKET	21 250 €	21 250 €	42 500 €
AVIGNON VOLLEY BALL	130 000 €	130 000 €	260 000 €
AVIGNON HOCKEY LOISIRS	20 000 €	20 000 €	40 000 €
AVIGNON HANDBALL	32 875 €	32 875 €	65 750 €
AVIGNON PONTET RUGBY	40 000 €	40 000 €	80 000 €
BUDO	4 500 €	4 500 €	9 000 €
CLUB AVIGNON SPORTS LOISIRS	24 500 €	24 500 €	49 000 €
CLUB AVIGNON PATINAGE ARTISTIQUE 84	35 000 €	35 000 €	70 000 €

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

CLUB ATHLETIC SPORT AVIGNONNAIS	12 650 €	12 650 €	25 300 €
CHEMINOT FOOTBALL CLUB AVIGNON	20 250 €	17 750 €	38 000 €
CERCLE DES NAGEURS	77 100 €	21 100 €	98 200 €
CSAMA	3 000 €	3 000 €	6 000 €
ENTENTE GYMNIQUE GRAND AVIGNON	24 350 €	24 350 €	48 700 €
FOOT CLUB AVIGNON OUEST	19 000 €	20000	39 000 €
HOCKEY CLUB AVIGNON	72 400 €	82 600 €	155 000 €
JEUNES CANOE KAYAK AVIGNONNAIS	6 500 €	6 500 €	13 000 €
MONTFAVET BASKET CLUB	10 200 €	10 200 €	20 400 €
SOCIETE NAUTIQUE AVIGNON	21 500 €	21 500 €	43 000 €
SPORTING OLYMPIQUE AVIGNONNAIS XIII	115 000 €	115 000 €	230 000 €
SPORTING CLUB MONTFAVET	24 500 €	24500	49 000 €
TENNIS PARK AVIGNON	8 000 €	8 000 €	16 000 €
UNION SPORTIVE AVIGNONNAISE	22 000 €	22000	44 000 €

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

UNION SPORTIVE AVIGNON PONTET BASKET	100 000 €	100 000 €	200 000 €
TOTAL	934 475 €	885 675 €	1 820 150 €

2/ Clubs sportifs non conventionnés - Versement de la subvention 2025 :

En poursuivant le soutien aux clubs non conventionnés, la Ville conforte son engagement auprès des dirigeants et bénévoles associatifs proposant une pratique sportive diversifiée pour tous les publics (jeunes et moins jeunes) répondant aux aspirations de chacun (compétition, loisirs, santé) et favorisant l'épanouissement personnel. Pour l'année 2025, l'enveloppe budgétaire allouée aux Clubs non conventionnés s'élève à **100 160 €**. Le détail des subventions proposées au vote, figure en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et à son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les articles L. 516-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et établissements publics administratifs locaux

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions triennales d'objectifs,
- **DECIDE** le versement du solde des subventions aux clubs conventionnés pour un montant global de **885 675 €** et du versement de la totalité de la subvention annuelle 2025 aux clubs non conventionnés, pour un montant total de **100 160 €**,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 du budget principal, article 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir

ADOpte

M. David FOURNIER ne prend pas part au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025
ACTE PUBLIE LE 30/04/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :